

Séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-deux et le premier décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		MICHAUX	
MAITRE	MANTOUX	DOUCET	BARRAL
PATOUILLARD		MOULARD	

06 Membres absents excusés :

EYNARD	SEGUIN	GIRIN	BIGAUT
SOUGH	RIVET		

06 Pouvoirs :

EYNARD	Donne pouvoir à	DONZELOT
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
BIGAUT	Donne pouvoir à	COUVRAT
SOUGH	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

Délibération n° 20221201-14 / 7.1.4

MARCHE – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LES STANDS EPHEMERES (OCCUPATION PONCTUELLE) ET L'UTILISATION D'ELECTRICITE ET/OU EAU

En complément des tarifs de droit de place sur le marché communal, le COPIL a validé l'adoption de tarifs complémentaires pour les stands éphémères ainsi que pour l'utilisation de l'électricité et/ou de l'eau.

1. Tarifs stands éphémères

La tarification par forfait en vigueur sur le marché communal n'étant pas adaptée pour les stands présents de manière occasionnelle, il convient de définir des tarifs adaptés :

- 15€ par jour pour une emprise au sol entre 0 et 3m,
- Au-delà des 3m il sera facturé 5€ le mètre supplémentaire.

2. Tarifs pour l'utilisation de l'électricité et/ou de l'eau

Vu la hausse des tarifs des énergies il est proposé de facturer la consommation d'électricité et/ou d'eau aux commerçants et Food Truck concernés par un forfait trimestriel de 15€.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** la tarification telle que proposée ;
- **DIT** qu'elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

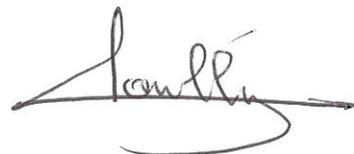
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



A blue circular official stamp of the Mayor of Marcy l'Étoile, Rhône, is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARCY L'ETOILE' and '(Rhône)' with a small star at the bottom.

Le secrétaire de séance,
Josiane MARILLIER.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josiane Marillier', is written over a horizontal line.